Noms des Villes.	Mouton de boucherie.	Vache à lait.	Géniſſe.	Porc gras.	Soye brute.	Soye apprêtée.	Laine brute.	Laine filée.	Lin fin.	Lin commun.	Chanvre fin.	Chanvre commun.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
AMIENS.	15	60	35	55	.	.	106	213	38	16	40	32	181	192	48	18	69	.	59	37
Abbeville.	21	101	48	65	.	.	133	235	50	38	48	36	153	184	56	19	71	.	41	44
Boulogne.	13	56	35	70	.	.	120	340	48	36	.	.	210	250	55	17	80	100	42	
ORLEANS.	10	85	28	42	.	.	116	166	.	.	63	31	200	240	54	19	81	50	45	34
Montargis.	11	65	45	40	.	.	100	280	.	.	70	45	200	250	65	20	.	45	40	
Gien.	10	60	40	40	.	.	160	250	.	.	80	60	180	.	58	22	90	36	40	42
LYON.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	58	18	87	58	58	
Saint-Etienne.	10	80	45	45	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	49	19	75	64	.	
MOULINS.	10	70	40	80	.	.	.	.	.	.	.	.	175	250	50	17	90	75	.	60
Nevers.	6	80	40	50	.	.	100	200	.	.	60	45	180	220	45	16	80	60	40	60
Château-Chinon.	5	80	40	.	.	.	150	220	.	.	100	70	175	250	50	20	100	.	70	
RIOM.	12	80	36	80	.	.	50	150	120	80	110	60	190	225	45	22	100	75	.	
Clermont.	9	90	80	120	.	.	67	160	192	.	45	38	165	200	50	20	95	56	.	
Iſſoire.	8	50	45	40	.	.	.	90	.	.	70	30	150	210	60	22	120	62	.	
POITIERS.	5	68	40	40	.	.	140	225	125	80	50	35	170	210	55	20	90	82	50	50
Confolens.	4	70	16	90	.	.	105	125	.	35	.	30	175	.	55	19	0	70	65	55
LIMOGES.	4	80	35	50	.	.	45	90	.	35	.	35	180	200	60	19	100	60	50	
Angoulême.	6	70	.	60	.	.	85	130	60	40	.	.	168	215	45	17	85	24	20	30
TOURS.	7	70	45	45	2250	2500	130	200	.	.	.	.	180	240	45	20	75	70	.	
Amboiſe.	14	60	45	80	.	.	120	200	.	.	.	.	.	.	55	20	.	.	.	
Saumur.	9	80	60	50	2200	3800	150	250	120	60	40	30	140	120	55	20	90	50	35	30
AUCH.	12	72	60	50	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	19	.	.	.	
L'Iſle-Jourdain.	8	60	40	80	.	.	48	240	60	48	72	60	.	.	48	24	78	42	.	
Beaumont.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
CHAALONS.	10	60	18	30	.	.	100	350	100	51	26	24	175	240	.	15	90	.	.	42
Joinville.	8	70	35	50	.	.	130	.	.	.	70	60	175	210	48	10	90	.	.	
Sainte Ménéhould.	6	40	30	40	.	.	125	.	100	60	40	25	75	225	40	15	90	.	50	
CAEN.	16	80	40	70	.	.	130	240	100	50	80	40	160	230	45	20	100	80	.	50
Bayeux.	5	70	30	35	.	.	60	350	100	50	60	40	170	225	48	.	80	45	145	40
ALENÇON.	10	60	50	60	.	.	100	150	.	.	50	37	150	200	58	21	.	.	.	
Verneuil.	10	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	55	.	.	.	.	
RENNES.	5	60	40	40	2000	2500	200	400	150	100	100	70	170	230	45	22	90	45	45	50
Saint-Malo.	.	.	.	.	.	.	.	.	100	90	40	30	170	200	50	25	77	17	.	3
Saint-Brieux.	7	54	40	54	.	.	150	250	40	10	21	15	200	240	45	18	.	.	.	
PERPIGNAN.	12	70	40	.	1782	.	48	.	.	.	.	.	150	208	43	15	60	.	.	
Pamiers.	14	70	50	80	.	.	134	170	97	85	60	48	146	195	48	18	97	103	.	
DIJON.	15	75	30	100	.	.	120	150	.	.	60	24	170	215	60	15	100	42	42	50
Châtillon-ſur-Saône.	15	66	40	75	.	.	150	.	.	.	35	25	175	250	60	11	100	.	28	
Faibillot.	6	50	34	50	.	.	150	250	150	100	60	50	190	225	50	17	90	62	62	
STRASBOURG.	12	157	.	39	.	.	87	187	191	89	82	58	216	222	59	15	83	180	291	186
Landau.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
LILLE.	30	225	225	67	1850	3700	140	330	600	237	75	47	.	.	50	.	.	.	.	
Douay.	42	60	36	40	.	.	.	.	471	236	79	59	210	278	36	21	.	.	78	
Dunkerque.	24	250	150	48	.	.	.	.	.	.	29	27	.	.	40	20	70	.	30	
VALENCIENNES.	30	70	40	45	.	.	125	.	150	75	62	40	200	250	60	20	75	.	30	
Maubeuge.	15	75	48	48	.	.	85	132	132	93	53	38	191	213	53	21	100	.	40	
Cambray	25	225	75	90	.	.	128	.	387	115	77	38	173	243	52	17	83	.	78	

N. n.	Cire jaune apprêt.	Cire blanche.	Suif.	Fer.	Huile d'Olive.	Huile de Noix.	Huile de Navette.	Huile de Poiſſon.
A M	181	192	48	18	69	. . . .	59	37
Abbe	153	184	56	19	71	. . . .	41	44
Boul	210	250	55	17	80	100	42	
O R	200	240	54	19	81	50	45	34
Mon	200	250	65	20	. . . .	45	40	
Gien	180	. . . .	58	22	90	36	40	42
L Y	. . . .	. . . .	58	18	87	58	58	
Saint	. . . .	. . . .	49	19	75	64	. . . .	
M O	175	250	50	17	90	75	. . . .	60
Neve	180	220	45	16	80	60	40	60
Chât	175	250	50	20	100	. . . .	70	
R I C	190	225	45	22	100	75	. . . .	
Cler	165	200	50	20	95	56	. . . .	
Iſſoir	150	210	60	22	120	62	. . . .	
P O	170	210	55	20	90	82	50	50
Conf	175	. . . .	55	19	0	70	65	55
L I M	180	200	60	19	100	60	50	
Ange	168	215	45	17	85	24	20	30
T O	180	240	45	20	75	70	. . . .	
Amb	. . . .	. . . .	55	20	. . . .	. . . .	. . . .	
Saum	140	220	55	20	90	50	35	30
A U	. . . .	. . . .	. . . .	19	. . . .	. . . .	. . . .	
Iſſle	. . . .	. . . .	48	24	78	42	. . . .	
Beau	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
C H	175	240	. . . .	15	90	. . . .	. . . .	42
Joins	175	210	48	10	90	. . . .	. . . .	
Saint	75	225	40	15	90	. . . .	50	
C A I	160	230	45	20	100	80	. . . .	50
Baye	170	225	48	. . . .	90	45	145	40
A L E	150	200	58	21	. . . .	. . . .	. . . .	
Vern	. . . .	. . . .	55	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
R E	170	230	45	22	90	45	45	50
Saint	170	200	50	25	77	17	. . . .	3
Saint	200	240	45	18	. . . .	. . . .	. . . .	
P E R	150	208	43	15	60	. . . .	. . . .	
Pami	146	195	48	18	97	103	. . . .	
D I J	170	215	60	15	100	42	42	50
Chât	175	250	60	11	100	. . . .	28	
Failb	190	225	50	17	90	62	62	
S T R	216	222	59	15	83	180	291	186
Land	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
L I L	. . . .	. . . .	50	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
Doua	210	278	36	21	. . . .	. . . .	78	
Dunk	. . . .	. . . .	40	20	70	. . . .	30	
V A L	200	250	60	20	75	. . . .	30	
Maut	191	213	53	21	100	. . . .	40	
Caml	173	243	52	17	83	. . . .	78	

de bois entrant dans Paris, faiſant partie de ceux établis pour tenir lieu du don gratuit de cette Ville, ſera & demeurera déchargé de toute augmentation : que les ſix ſous pour livre perceptibles, conformément à l'art. VI dudit Edit, enſus des droits fixés & établis en 1759, pour le don gratuit des autres Villes & Bourgs, ſeront & demeureront modérés à deux ſous pour livre ſeulement, juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné : que leſdits droits ſeront pareillement exempts des deux nouveaux ſous pour livre perceptibles en exécution de l'article VII de l'Edit.

Lettres-Patentes du Roi, du 8 Septembre, qui nomment les Commiſſaires de la Chambre des Comptes pour procéder à l'évaluation des Domaines cédés par le Roi en apanage à M. le Comte de Provence.

Lettres-Patentes de Monſeigneur le Comte de Provence, du 10 Novembre, qui commettent ſon Chancelier, & les ſieurs Ducheſne, Meſnard de Seillac, Geoffroy de Linon & Querbeuf, pour procéder avec les Commiſſaires du Roi à l'évaluation de ſon apanage.

Lettres-Patentes de Monſeigneur le Comte de Provence, du 10 Novembre, qui commettent le ſieur Geoffroy de Linon, pour faire la recherche des titres qui concernent ſon apanage.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Culture des pommes de terre en Bretagne.

Nous publions avec d'autant plus de plaiſir l'avis que nous recevons de M. Marion, Intendant de S. A. S. Monſeigneur le Duc de Penthievre, que nous ſçavons déjà depuis long-tems combien il s'occupe dans le Duché de S. A. à ſecourir l'humanité en concourant au ſoulagement des pauvres, ſoit par les défrichemens qu'il encourage & dont il a, des premiers, donné l'exemple, ſoit par tous les adouciſſemens que lui permet d'accorder l'adminiſtration du Duché que S. A. lui a confié.

Lettre de M. Marion, Intendant de S. A. M. le Duc de Penthievre de Lamballe.

Depuis quelque tems, Meſſieurs, un Citoyen zélé a introduit dans ces cantons l'art de faire le pain de pommes de terre, qui y étoit inconnu, ainſi que la culture de cette denrée.

M. le Doſſeur, des Sociétés d'Agriculture de Rennes, Rouen, Limoges, de la Société des Arts de Londres, Régiſſeur du Guémadeuc, &c. a appris, le premier, à la Paroiſſe de Pléneuf ce que c'étoit que ce pain ; il m'en a donné que j'ai trouvé excellent. J'en ai fait faire chez moi & envoyé à Saint-Malo où il a été trouvé bon. Mais bientôt chacun a voulu cultiver la pomme de terre pour l'employer à ſes divers uſages, & M. le Comte de Plouert m'aſſura, ces jours derniers, qu'elles prenoient dans ce canton la plus grande faveur.

Un Payſan du voiſinage, entre Montcontour & Lamballe, poſſéde un petit héritage qui lui produiſoit à peine 50 livres de revenu ; l'année derniere il l'employa entiérement en pommes de terre. Les autres Payſans ſe mocquerent de lui, diſant qu'il mourroit de faim, & le nommerent *Pomme de Terre*. Quand il eut fait ſa récolte, & que les autres virent qu'il en nourriſſoit ſa famille, ils eurent recours à lui ; il les leur a vendues 24 ſ. le quart, & en a bien vendu 200 quarts.

Madame la Comteſſe de Carlan, ma voiſine, en a eu deux quarts qu'elle a fait mettre dans un demi-journal de terre d'une de ſes fermes, dont elle a fait la récolte cette année. J'en ai fait ſemer moi-même un beau champ, cette année.

Il eût été à deſirer que, pour le bien général, nous euſſions eu connoiſſance plutôt de ces pommes de terre, pour nous faire vivre, nous & les autres Habitans de ces cantons. Elles ſeront d'un grand ſecours cet hiver, car nous n'avons point de bled noir, qui eſt la nourriture du Peuple, & très-peu d'avoine : elles ſeront un bon ſupplément.

On nous a dit, Meſſieurs, que le Frere Cóme, Feuillant à Paris, réuſſiſſoit ſinguliérement pour la manipulation de ce pain, & que M. le Curé de S. Roch diſtribuoit journellement aux Pauvres 500 livres d'une panade faite de riz, de légume & de pommes de terre. Ces procédés ne ſçauroient être trop connus dans l'intérieur de nos Provinces, pour multiplier les reſſources du pauvre ; & il ſeroit à deſirer que vous vouluſſiez bien, Meſſieurs, imprimer dans

votre Gazette l'un & l'autre procédés. Je ſuis, &c. *Signé*, MARION.

II.

Maniere de préparer les vuidanges.

On fait une foſſe de douze pieds de large, d'environ trois à quatre pieds de profondeur dans le terrein même où l'on veut employer cet engrais. On met d'abord au fond, juſqu'à la hauteur de 4 ou 5 pouces, de la paille ou des chenevottes, buis, genievre, genêt, mauvaiſes herbes, fougere, herbes des étangs & des marais, ces deux dernieres eſpeces ſont préférables aux autres. Cette premiere couche faite, on y met les matieres des vuidanges juſqu'à 4 ou 5 pouces de hauteur; l'on remet encore de la paille ou de mauvaiſes herbes, comme ci deſſus, & ſur la paille ou les herbes on jette de nouveau 4 ou 5 pouces d'excrémens; l'on continue de cette maniere non-ſeulement juſqu'à ce que le creux ſoit rempli, mais juſqu'à 5 ou 6 pieds au-deſſus du foſſé. On peut même l'allonger par les côtés. Si l'on a les vuidanges de pluſieurs foſſes, pourvu qu'on puiſſe arranger facilement la paille avec un trident ou une fourche, il n'y aura point d'inconvénient à faire le foſſé auſſi large qu'on voudra. Il eſt dangereux de mettre ces matieres auprès des fermes & des maiſons de campagne, comme cela n'arrive que trop ſouvent, attendu que l'air s'en trouvant infecté, cauſe des maladies mortelles. Il vaut beaucoup mieux faire le foſſé dans le terrein qu'on veut bonifier, parce qu'on a la commodité de répandre ſans peine l'engrais ſur le reſte du champ, & qu'on n'eſt pas obligé de le voiturer une ſeconde fois. Un autre avantage, c'eſt qu'en rempliſſant le creux de la terre qu'on avoit miſe en tas pour le faire, & qui s'eſt bonifiée à l'air, cette terre devient encore meilleure & plus productive, parce que le creux eſt imprégné du ſel des urines & des autres matieres.

Ces opérations ſe font en hiver; ce qui cauſe moins d'infection dans les maiſons d'où l'on tire les vuidanges, & devient moins dangereux pour ceux qui vuident les foſſes & tranſportent les matieres dans les campagnes. Après l'hiver, c'eſt-à-dire, en Mars ou en Avril, on tire l'engrais du foſſé & on l'étend ſur le terrein à meſure qu'on laboure, afin que l'air ou la gelée ne le deſſéche pas. Il eſt à obſerver que le fumier des écuries, porté & enterré tout de ſuite dans des champs, les rend encore plus productifs. Si l'on veut avoir des raves en abondance, il faut enterrer le fumier ſortant des écuries, parce qu'il eſt plus humide, par les urines, & par conſéquent plus chargé de ſels propres à fertiliſer la terre. On remarque que l'engrais mis ſur la terre s'évapore à l'air & ne ſert qu'à conſerver les limaçons qui dévorent les récoltes.

Si l'on peut ſe procurer aiſément de l'eau, on met dans un cuvier de la matiere tirée des foſſes qu'on délaye avec de l'eau, & quand le tout eſt aſſez liquide, on en arroſe la terre ſillon par ſillon; mais il faut qu'elle ſoit labourée depuis peu de jours, pour qu'elle s'imbibe plus aiſément de cette eau. Cette opération ſe fait également dans les jardins quelques jours avant que d'y ſemer les graines ou d'y tranſporter les plants; on délaye de la ſuie dans de l'eau; l'amertume de la ſuie détruit les inſectes, ce qui fait que les graines produiſent davantage, parce que les inſectes n'en ont ni dévoré ni endommagé le germe. Les matieres des foſſes miſes dans une écluſe ou réſervoir, & bien remuées avec un inſtrument appellé *rable*, peuvent ſervir merveilleuſement à fertiliſer les prés & à leur faire produire du foin en abondance. Il faut avoir ſoin, lorſqu'on lâche l'eau de l'écluſe dans les prés, de la remuer continuellement avec l'inſtrument dont nous venons de parler.

Un autre engrais qu'on ſe procure en divers endroits & qui eſt fort bon, c'eſt de porter de la terre dans les écuries & d'y mettre par-deſſus de la paille qui ſert de litiere. De tems en tems on nettoie ces écuries; la terre qu'on en tire, mêlée avec celle d'un champ qu'on vient de labourer, produit un excellent effet: mais cet engrais ne vaut pas néanmoins les deux premiers. En engraiſſant ainſi les terres, les récoltes doubleront & iront même au-delà; ce qui dédommage abondamment des peines & des frais.

III.

AVIS.

» La veuve *Delaître*, déjà connue par ſes » ouvrages, ſupérieurs à tous autres, conti-

» uue de faire fabriquer toutes ſortes de » vaiſſelles & uſtenſiles de batterie de cui- » ſine, fontaines ſablées, alembics, tuyaux » de poëles, & autres ouvrages en *fer battu* » *étamé* en dehors & en dedans, & elle les » *rétame*. Ils ne ſont point ſuſceptibles de » verd-de-gris. Le tout à juſte prix.

» Elle tient auſſi magaſin de graiſſe d'Aſ- » phalte, propre pour graiſſer les roues des » carroſſes, les trains & toutes ſortes de » voitures. Elle eſt ſupérieure au vieux- » oing, plus utile, de plus de durée, & à » meilleur marché, *rue du Bout du-Monde,* » *la troiſième porte cochere à droite en entrant* » *par la rue Montorgueil.*

IV.

Réponſe à la Queſtion propoſée N°. 99 de la Gazette.

MONSIEUR,

Dans votre Feuille N°. 99, du 10 de ce mois, vous avez inſéré une queſtion à laquelle l'Auteur demande réponſe; la voici: je vous prie de l'inſérer dans votre premiere, parce qu'elle intéreſſe le bon ordre de la Société.

Il n'y a pas de doute que le débiteur des billets a pu décliner la Juriſdiction, mais on ne conçoit pas comment le créancier, ſi tant eſt que l'Auteur le ſoit, ait eu l'imprudence de faire inſérer cette queſtion dans votre Feuille, queſtion à laquelle le premier Avocat auroit répondu, puiſqu'il s'expoſe par-là, ſi ſon débiteur n'a pas d'autre reſſource, à perdre celle qui peut lui aſſurer ſon payement, *en cherchant à lui nuire ſi publiquement* (*a*); c'eſt ce qu'on ne peut penſer, mais bien que . . . . . .

J'ai l'honneur d'être, &c. *Signé*, DE LILLE.

De la Rochelle, le 14 Décembre.

(a) *Si nous avions pu préſumer que ce fût là l'intention de l'Auteur de la queſtion, nous n'aurions eu garde de l'inſérer dans notre Gazette: le même principe d'honnêteté nous oblige à ſupprimer la fin de cette Lettre. Nous prions M. de Lille de ne pas nous en ſçavoir mauvais gré.*

V.

Vaiſſeaux partis des Ports de France, arrivés dans ceux d'Angleterre. A Penzance, le 9 Décembre 1771.

Le Hirendel, Capitaine Falkenete, venant de Dunkerque.

A Plymouth, le 9 Décembre.

L'Adventure, Capitaine Chriſtian, venant du Havre.

A Harwich, le 12 Décembre.

Les Two-Friends, Capitaine Hill, venant de Bordeaux.

Vaiſſeaux partis des Ports d'Angleterre pour ceux de France. De Graveſend, le 8 Décembre.

Le Calais, paquebot, Capitaine Gilby, allant à Calais.

10 Décembre.

Le Mary & Ann, Capitaine Stoddart, allant à Marſeille.

De Cowes, le 8 Décembre.

Le Sharp, Capitaine Rogers, allant au Havre.

VI.

EFFETS PUBLICS A LONDRES, *le 14 Décembre 1771.*

ACTIONS.	*Monnoye ſt.*	
Le dividende pour les Act. de la B. à 5 ½ p ⅘ .	150	½
Annuités conſol. à 3 p ⅘		
Annuités réduites à 3 p ⅘	86	½
Ann. de 1758 à 3 ½ p ⅘ .	90	⅜ ⅛
Ann. conſol. de 1762 à 4 p ⅘	94	⅛
Le divid. pour les Actionnaires du S. à 3 ½ p ⅘		
Anciennes ann. de cette Comp. à 3 p ⅘	85	

Nouv. ann. du Sud à 3 p $\frac{0}{0}$	86 $\frac{1}{2}$	
Ann. du S. de 1751 à 3 p $\frac{0}{0}$	85 $\frac{1}{2}$	
Le divid. pour les Action. de l'Inde à 12 $\frac{1}{2}$ p $\frac{0}{0}$.		
Ann. de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$	83 $\frac{5}{8}$	
Obligations de la Comp. des Indes à 3 p $\frac{0}{0}$ . .	2 13	
Billets de Loterie pour 650,000 l. à 13 l. . .		
Long ann. non rachetables à différents termes .		
Annuités avec survivances de 1765		
Long. ann. sans cap. 1745, 46, 57	14 $\frac{1}{2}$	*années.*
Long. ann. sans cap. 1761 & 62.	26 $\frac{1}{2}$	*années.*
Bill. de l'Ech. donnés pour payement de l'intérêt des anciens à 3 p. $\frac{0}{0}$.		
Billets de la Marine à 4 p. $\frac{0}{0}$ *Escomp.* . . .	1 $\frac{3}{8}$	

Cours du Change a Londres, *le 14 Décembre.*

	Escalins.	
Amsterdam à deux usances. .	34	4
Dito, à vue	34	
Hambourg, à deux usances $\frac{1}{2}$	32	8
	Deniers st.	
Paris, à un jour de date. . .	32	
Dito, à 2 usances.	31	$\frac{11}{16}$
Bordeaux à 2 us.	31	$\frac{5}{8}$
Cadix	40	
Lisbonne.	58	$\frac{1}{2}$
Livourne.	50	$\frac{3}{8}$

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 14 Décembre.

L'ONCE.

	H	ß	d.
Or monnoyé	4	1	0
dito en barres	4	0	10
Pieces de huit. Grandes pillares . . .		5	6 $\frac{1}{2}$
Pieces de huit. d°. petites		5	6 $\frac{1}{2}$
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique		5	6 $\frac{1}{2}$
Pieces de huit. dito petites du Mexique		5	6 $\frac{1}{2}$
Argent en barres		5	7 $\frac{3}{4}$

Prix du grain à Londres, le 14 Decembre 1771.

shillings.

Le quarter de 544 liv. poids de Troye.

De Froment	37 à 43
De Drêche	29 à 33
De Seigle	29 à 30
D'Orge	22 à 26
D'Avoine	16 à 18

Le quarter du meilleur froment étant à 43 shillings, c'est sur le pied de 27 H 12 ß 10 d. de France le septier de Paris.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1771.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
Comp. d. Ind.			
Actions de 2500 l	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p. $\frac{0}{0}$.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Loterie 5e Epoq.	FESTE.	FESTE.	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Chez Knapen & Delaguette, Libraires-Imp. Pont S. Michel, 1771

BIBLIOTHEQUE ROYALE